

Foire aux questions « extension des consignes de tri »

Pour vous aider et aider vos administrés à répondre à la plupart des questions sur les nouvelles consignes de tri. N'hésitez pas si besoin à nous contacter pour d'autres informations.

Les nouvelles consignes

- **Quelles vont être les nouvelles consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 ?**

Les nouvelles consignes sont simples : **tous les emballages ménagers (en plastique, en métal ou en carton) ainsi que tous les papiers** sont à trier dans le bac jaune.

Ainsi nous pourrons trier en plus : les pots de yaourts, les barquettes et pots en plastique, en polystyrène, les tubes de dentifrice, les films plastiques et aussi les petits emballages : dosettes de café, gourdes de compotes, capsules et couvercle... Il suffit que ce soit un emballage ménager !

- **Qu'est-ce qu'un emballage ménager ?**

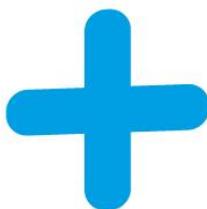
Un emballage est ce qui sert à protéger et conserver un produit, qu'il soit alimentaire ou non. Il sert à le transporter et à éviter à ce que le produit ne s'abîme. Il aide également à rassembler plusieurs produits (ex : film plastique entourant les packs d'eau).

Les nouvelles consignes de tri :

A partir du 1 janvier 2023

**TOUS LES EMBALLAGES
ET PAPIERS
SE TRIENT**

**Juste vidés, pas emboîtés les uns dans les autres
et hop sans sac dans le bac !**



Pots de yaourts, barquettes alimentaires, sachets de surgelés, boîte d'œufs, sachets de bonbons, pots de crèmes cosmétiques, films souples, sacs plastique, ...

Sont concernés également les petits emballages métalliques : capsules de café, plaquettes vides de médicaments, tubes de dentifrice, emballages de chocolat, paquets de café, gourdes de compote, bouchons, barquettes...

- **Est-ce que les choses changent pour les papiers et les emballages en verre ?**

Hormis pour les emballages en plastique et les « petits métaux », vous pouvez continuer de trier comme vous en aviez l'habitude : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, briques alimentaires, paquets de gâteaux, céréales etc.

Et pour le verre : bouteilles, pots et bocaux sont toujours à apporter aux bornes près de chez vous. ([Carte des emplacements des bacs à verre](#) sur www.semocotom.com)

- **Mon bac est déjà plein tous les 15 jours, que faire ?**

Dans un premier temps et pour un meilleur remplissage du bac jaune, nous vous recommandons de bien vider les emballages, d'aplatir les cartonnettes et d'écraser les bouteilles et flacons (à plat dans le sens de la longueur ou en galette à la verticale, peu importe). Si malgré ces astuces, votre bac sature régulièrement, pas d'inquiétude, le SEMOCTOM peut vous fournir un bac jaune plus grand !

Contactez-nous par mail : serviceauxpublics@semocotom.com, par téléphone 05-57-34-26-93 ou faites [votre demande directement en ligne](#)

Rappel : les gros cartons bruns ne rentrant pas dans le bac jaune sont à apporter en déchèterie.

- **Est-ce que la fréquence de collecte va être modifiée ?**

Non. La fréquence de collecte des bacs jaunes reste inchangée, c'est à dire une semaine sur deux.

- **Au bout de 15 jours, certains emballages ne risquent-ils pas de sentir mauvais ?**

Bien vidés, ces emballages légers sèchent vite. Les habitants qui bénéficient déjà de ces nouvelles consignes n'ont pas relevé de problèmes particuliers dans ce domaine.

- **Peut-on commencer à trier ces nouveaux emballages dès maintenant ?**

Il faut patienter encore un peu, les nouveaux centres de tri ne seront fonctionnels qu'au 1^{er} janvier 2023... ceci dit dès les dernières semaines de décembre n'hésitez pas à stocker pour les premières collectes de 2023.

- **Les pots de yaourt même vides vont salir les autres matières, doit-on les laver ?**

Les emballages salis par des restes de nourriture comme par exemple les pots de yaourt, les cartons de pizza, les briques de soupes ou l'emballage des hamburgers vont bien dans le bac jaune. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

- **Qui est concerné par ces nouvelles consignes de tri ?**

Tout le monde ! Particuliers essentiellement mais aussi, professionnels, administrations, associations, communes, écoles, ... A partir du moment où ils utilisent les services de collecte du syndicat.

- **Pourquoi ces changements ?**

Parce que toute la France triera de la même manière et parce que cela permet de simplifier le geste de tri pour les habitants. L'ajout de nouveaux emballages permet aussi de trier plus et donc de faire baisser le poids de la poubelle grise.

Pour rappel : il reste encore beaucoup de papiers et d'emballages non triés : environ 1/4 de la poubelle noire devrait être triée dans la poubelle jaune.

- **Vais-je garder l'ancien autocollant de consignes de tri sur mon bac ?**

Les agents du SEMOCTOM passeront dans les communes pour apposer les nouvelles consignes sur vos bacs. Un mail vous sera envoyé en amont pour que vous laissiez bien votre bac jaune à disposition. Si votre

bac n'est pas sorti lors du passage du SEMOCTOM, l'autocollant sera laissé dans votre boîte à lettres pour que vous puissiez le coller vous-même sur votre bac jaune.

▪ **Puis-je imbriquer les déchets les uns dans les autres pour gagner de la place ?**

Il ne faut ni imbriquer, ni mettre en sac. En centre de tri, les emballages sont triés de manière automatique par différentes machines. Celles-ci ne peuvent pas séparer les emballages imbriqués. Quant à l'opérateur, la cadence de la chaîne de tri ne lui permet ni d'ouvrir les sacs fermés, ni de séparer les emballages.

▪ **La bouteille, le pot, le bocal et le flacon en verre sont pourtant des emballages, pourquoi ne peut-on pas les mettre dans le bac jaune ?**

Collecté en mélange avec les autres matériaux, le verre en plus d'être dangereux pour les agents de collecte et de tri, nuirait au recyclage des autres matières. Il faut donc porter les bouteilles, pots et bocaux dans les bornes à verre.

▪ **Doit-on enlever les bouchons des bouteilles plastiques ?**

Ce n'est pas nécessaire les bouchons peuvent être laissés sur les bouteilles, ils sont recyclés avec la bouteille.

▪ **Puis je mettre les capsules de café, les films alimentaires et le plastique bulle dans le bac jaune ?**

Oui, ce sont bien des emballages ... Mais attention les autres objets en plastique, comme par exemple : les jouets, les bassines, les pelles et balais etc. sont à apporter en déchèterie, ce ne sont pas des emballages ménagers.

▪ **Que faire des opercules (pots de yaourt, bouteilles de lait) ?**

Les opercules se trient avec les emballages dans le bac jaune.

▪ **Et pour les gobelets en plastique et en carton ?**

Oui, vous pouvez les mettre dans le bac jaune.

▪ **Puis je déposer dans le bac un tube ou stick de colle vide, mes tubes de crème cosmétiques ?**

Oui, tous ces emballages font partie de la famille des « tubes » en plastique et rejoignent désormais le bac jaune.

▪ **Les gourdes de compote ?**

Oui, autre bonne nouvelle, les gourdes de compote peuvent désormais être déposées dans le bac jaune !

▪ **Peut-on trier le film plastique ou papier qui entoure les revues ?**

Oui, le film plastique domestique ou les papiers vont dans le bac jaune. Attention cependant à bien séparer le film, des magazines, journaux et publicités. Les opérateurs n'ont pas le temps d'ouvrir les revues ou autres sur les chaînes de tri et si ce n'est pas séparé, cela ne pourra pas être recyclé.

▪ **Peut-on mettre dans le bac jaune un emballage avec un logo « produit dangereux » ?**

Non, qui dit « produits dangereux », dit filière spéciale et seule la déchèterie permettra un recyclage optimal de ces contenants.

▪ Que va-t-il rester dans ma poubelle d'ordures ménagères au final ?

Plus grand-chose théoriquement :

- **Les objets en plastique** : brosses à dent, briquets, assiettes et couverts en plastique, règles en plastique, stylos...
- **Les déchets ménagers** : sac d'aspirateur, cigarettes, cendres...
- **Les déchets d'hygiène** : couches, coton tiges, coton démaquillants, serviettes hygiéniques, tampons, pansements, gants, masques...
- **Emballages en bois** : fromage ...

▪ J'ai un doute sur un objet, où puis je m'informer ?

Si c'est un emballage ou un papier, sa place est dans le jaune ! Si toutefois le doute persiste, vous pouvez vous rendre sur :

- Le site internet (<https://web.citeo.guidedutri.fr/>) ou télécharger pour votre mobile l'application « guide du tri » de CITEO.

A noter que pour notre territoire, les nouvelles consignes seront mises à jour à partir du 1^{er} janvier...en attendant vous pouvez vous situez à Paris par exemple car la ville trie déjà tous ces emballages.

- ou nous contacter sur semoctom.com, rubrique « [contactez-nous](#) » en bas de la page d'accueil.

▪ Que deviennent les emballages mis dans le bac jaune ?

Ils seront expédiés dans un centre de tri modernisé, acceptant les nouveaux emballages, sur le territoire du SEMOCTOM, c'est TriGironde qui s'occupera de notre tri.

Ils seront ensuite triés par famille, mis en balle et partiront chez les différents recycleurs. Pour en savoir plus : <https://www.youtube.com/hashtag/suivezmoi>

▪ Un nouveau centre de tri pour trier plus ?

7 collectivités dont le SEMOCTOM se sont réunies sous la forme d'une SPL (Société Publique Locale) appelée « **TriGironde** » pour financer le nouveau centre de tri capable de trier tous les emballages. Ce dernier permettra de traiter les recyclables de plus de **500.000 girondins**. Il est en cours de construction à **Saint-Denis-de-Pile** dans le Libournais.

▪ Les nouveaux emballages en plastique triés sont-ils tous recyclés ?

80% de ces nouveaux emballages en plastique sont recyclés. Les 20% restants sont valorisés en énergie dans des unités d'incinération des déchets. Certains emballages sont encore délicats à recycler aujourd'hui comme les paquets de chips, par exemple qui associent plusieurs matériaux. Mais la technologie progresse à grands pas !

▪ Qu'est-ce que CITEO ?

CITEO (anciennement Eco-emballages) est l'eco-organisme en charge de l'organisation de la collecte sélective en France. Il perçoit les éco-taxes et les reverse en partie aux collectivités pour les aider à supporter les coûts de collecte et de traitement des déchets recyclables (<https://www.citeo.com/>)

- **Pourquoi les nouvelles consignes de tri n'ont-elles pas été mises en place plus tôt ?**

Jusqu'à une période très récente, les anciens centres de tri n'étaient pas capables de trier les différents types de résines de plastique... Ceux-ci devaient se moderniser en intégrant de nouvelles technologies mais cela nécessitait pour la plupart des centres de tri, une refonte totale.

- **Pourquoi le coût des déchets ne baisse-t-il pas alors que nous trions ?**

Trier ses déchets revient moins cher que de les mettre dans la poubelle noire (192€/ tonne pour du tri contre 255€/tonne pour les ordures ménagères). Mais au final, le coût global des déchets (collecte, traitement, fiscalité...) et les quantités produites (550 kg/an et par habitant en 2021) ne diminuent pas et c'est un cercle vicieux. Trier c'est bien, mais seul un déchet qui n'est pas produit ne coûte rien. Nous devons réduire nos déchets.

- **Je ne trie pas car ça sert à rien, c'est le même camion qui ramasse tout !**

Faux. Le contenu des bacs jaunes est bel et bien valorisé. Un même camion ne collecte qu'un type de déchet. Si un bac de tri est vidé avec les ordures ménagères, c'est malheureusement que son contenu n'est pas adapté au recyclage (refus de tri).

- **Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ?**

Vrai. Il est important de réduire nos déchets et d'éviter l'utilisation de produits dangereux. En faisant nos courses, pensons à acheter malin pour adapter notre consommation : limitons l'achat d'emballages et l'utilisation des sacs en plastique ; privilégions l'achat à la coupe et l'utilisation de contenants réutilisables.

Quelques vidéos pour aller plus loin :

Série : Donner de l'avance au recyclage avec Jamy Gourmaud de « C'est pas sorcier »

- 1) C'est quoi un emballage : <https://www.youtube.com/watch?v=48sxOAZZ8mI>
- 2) Astuces de tri : <https://www.youtube.com/watch?v=FXCHHJ8sXes>
- 3) Le geste de tri se simplifie : https://www.youtube.com/watch?v=KAryiPVor_w
- 4) Que deviennent les nouvelles matières triées : <https://www.youtube.com/watch?v=4JSZU3T2Vt4>
- 5) Réduire ses déchets : <https://www.youtube.com/watch?v=KNoBi8qd1mM>
- 6) Salle de bains : <https://www.youtube.com/watch?v=5NeiYLR06T8>
- 7) Papiers: <https://www.youtube.com/watch?v=EY11PtDu0Es>
- 8) Verre : <https://www.youtube.com/watch?v=vuipIXHIJc>
- 9) Métaux : https://www.youtube.com/watch?v=WKYZK7_wYhU

Retrouver toutes ces vidéos et bien d'autres la chaîne : <https://www.youtube.com/c/Citeo>